

homme, d'ailleurs tout dévoué aux Anglais, à servir leur implacable haine contre la Vierge de Domremy. Il se chargea donc d'intenter contre elle, ce que dans un langage satanique, il appelait *un beau Procès*.

Pour y parvenir il s'adjoignit le vice-inquisiteur Jean le Maître qui s'en défendit longtemps, afin de couvrir ses propres actes de son autorité respectée. Un promoteur, (Jean d'Estivet), peut-être plus haineux encore que Cauchon lui-même, trois greffiers, un appariteur, et un grand nombre de conseillers ou assesseurs, dont six choisis parmi les plus fameux docteurs de l'Université de Paris, complétaient cette Cour judiciaire dans laquelle la captive ne comptait que sur des partisans de l'étranger ou des accusateurs (1)

Ainsi, détenue dans une prison par des Anglais et jugée, en apparence, selon le code inquisitorial, l'accusée subissait tous les désavantages de la double position de prisonnière de guerre et d'accusée en matière de foi, que le génie souple et inventif de Pierre Cauchon lui avait faite.

L'innocente jeune fille était conduite enchaînée devant ce redoutable prétoire qui lui adressait les questions les plus captieuses et les plus multipliées, mais ses voix le lui avaient dit : "*Parle hardiment, le Seigneur t'aidera ;*" et Jeanne, saintement inspirée, trouvait dans son âme simple et candide, de ces illuminations subites, de ces traits de génie chrétien qui auraient éclairé tous ces aveugles s'ils avaient voulu, s'il avaient osé surtout ouvrir les yeux à la lumière : car, il faut le dire, outre les préjugés de parti, un système constant d'intimidation venait joindre ces épouvantements aux astucieux détours de la procédure. L'accusation tourna longtemps dans son cercle, les visions, le signe du roi, l'étendard, l'habit d'homme ; (étrange aberration de ces juges qui lui faisaient une faute capitale de ce qui était pour elle la sauvegarde de sa vertu) ; mais nul crime n'en sortait, "rien n'était plus pur que cette foi ; plus français que ce courage ; plus chrétien que cette résignation et cette espérance."

—Etes-vous en état de grâce, lui demanda-t-on ?

Question terrible, même pour de doctes théologiens : "Si je n'y suis, répond humblement la sublime ignorante, Dieu daigne m'y mettre, et si j'y suis, Dieu veuille m'y conserver."

—Dieu hait-il les Anglais ? (quelle perfidie recèle une telle demande !)

—De l'amour ou de la haine que Dieu a pour les Anglais j'en ignore, mais ce que je sais bien, ajoute l'intrépide VOYANTE, c'est qu'avant sept ans ils perdront un gage plus grand qu'Orléans, qu'ils seront tous boutés hors de France (2) et que, fussent-ils 100,000, pas

(1) Il y eut cependant quelques nobles exceptions, comme on peut le voir dans le deuxième procès dit de réhabilitation, qui condamna et annula tous les actes du premier procès de Rouen. Il fallut à Jean le Maître un ordre formel du grand inquisiteur pour accepter la fonction de juge qui lui était assignée.

(2) Six ans après, en 1436, Paris tombait aux mains de Charles VII, et en 1558 la bannière de France flottait sur les murs de Calais, le dernier gage que les Anglais eussent conservé en France.